



e-module « Bien-Être animal »

INFORMATIONS PRATIQUES

Date du module : Pour plus de détails, consulter le calendrier e-CERISE

Date limite d'inscription : Vérifier le programme de formation international ENSV-FVI

Durée : 3 jours

Localisation : Non applicable (e-module)

Audience : Vétérinaires officiels des pays qui se sont engagés dans le parcours PVS de l'OMSA souhaitant acquérir des compétences supplémentaires et progresser dans leurs fonctions et responsabilités.

Nombre de participants : 15 maximum

Organisation générale

Vincent BRIOUDES, ENSV-FVI

vincent.brioudes@vetagro-sup.fr

Mariam GODDE, ENSV-FVI

mariam.godde@vetagro-sup.fr

Coordination technique :

Dr Alline de Paula Reis, Maître de conférences en Zootechnie et bien-être animal, EnvA

Dr Rabah Bellahsene, Directeur départemental de la protection des populations de l'Ain

Intervenants : Non applicable

Langue : Anglais/Français

Méthode d'évaluation : Quizz, exercices, études de cas

Certificat délivré : Certificat de participation

Crédits de formation continue : Non applicable

Frais : 800€

Accessibilité : 100% en ligne

Inscription :

Un formulaire d'inscription est disponible sur le site de l'ENSV-FVI :

<https://ensv-fvi.fr/actions-internationales/e-cerise/>

Contacts :

training@vetagro-sup.fr



CONTEXTE

Depuis 2001 le bien-être animal (BEA) fait partie des domaines d'action prioritaires dans le Plan stratégique de l'OMSA auprès de ses pays membres. L'objectif principal est d'établir des pratiques favorables au bien-être animal et à la santé animale. Dans un contexte de politique commerciale multilatérale, aux multiples cultures et contextes productifs, l'étendue et la nature de la prise en compte du bien-être animal restent difficiles à définir.

Dans ce contexte, il est important pour les pays membres de participer au débat international et de promouvoir le dialogue national entre les différents acteurs des filières afin d'arriver à un équilibre ou consensus permettant d'établir de normes compréhensibles par tous les acteurs. Le vétérinaire a une place clé dans le dispositif puisqu'il a une vue globale de l'animal dans son environnement, que ce soit l'élevage ou les situations plus contraignantes telles que le transport et l'abattage.

PROGRAMME

Objectif général :

A la fin de ce module l'apprenant sera capable de :

- choisir les indicateurs adaptés et réaliser un diagnostic objectif du bien-être animal selon les recommandations de l'OMSA ;
- analyser la situation dans son pays en rapport avec le BEA grâce à une analyse gap
- argumenter le besoin, dégager des priorités d'action et les indicateurs appropriés pour évaluer l'efficacité d'un programme d'amélioration du BEA dans son pays.

Objectifs pédagogiques :

Ce module vise à l'acquisition de connaissances et de compétences en matière de bien-être animal. Il permettra à l'apprenant de :

- connaître les recommandations de l'OMSA en matière de bien-être animal
- expliquer de manière structurée la notion de BEA, ses origines, les enjeux sociétaux et commerciaux et l'intérêt pour les instances publiques d'avoir un positionnement vis-à-vis du BEA ;
- expliquer l'importance d'une évaluation objective du BEA pour une prise de décision et / ou conseil éclairé ;

Contenu du module :

Quatre modules théoriques : 1) contexte et enjeux économiques ; 2) définition et évaluation du BEA ; 3) le BEA pendant le transport ; 4) agir pour le BEA

Exercices en auto-apprentissage : indicateurs du BEA ; étude de cas réels

Mini-Projet : Analyse Gap et proposition d'une stratégie de développement de la politique de BEA au niveau régional ou national

Références OMSA :

Chapitre 7 (et sous-chapitres) des Codes Terrestre et aquatique de l'OMSA

Les compétences critiques concernées du PVS visées à la fin du module :

Appliquer les procédures et recommandations de l'OMSA ; évaluer et appliquer les procédures implémentées à l'échelle nationale ; concevoir les procédures et recommandations dans une démarche d'assurance qualité dans les domaines du bien-être animal, incluant la santé animale et dans le domaine de la sécurisation des échanges internationaux et des produits d'origine animale. Mettre en place des stratégies de consultation des acteurs, en assurer le suivi et la coordination à l'échelle nationale lors de la prise de décision. Communiquer en tant que vétérinaire officiel.

Méthodes pédagogiques :

Modules théoriques en ligne, exercices d'auto-apprentissage, études de cas, webinaires, références bibliographiques.

Pré-requis :

Lecture du rapport PVS du pays du participant lorsqu'existant